

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 29 JUIN 2017**

Délibération
n° 2017.06.379

**Attribution d'une
subvention au GIP
CHARENTE
SOLIDARITES dans le
cadre de l'opération
"Ambassadeurs de
l'efficacité
énergétique"**

LE VINGT NEUF JUIN DEUX MILLE DIX SEPT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **23 juin 2017**

Secrétaire de séance : Anne-Marie BERNAZEAU

Membres présents :

Jean-François DAURE, Jean-Marie ACQUIER, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Danielle BERNARD, Anne-Marie BERNAZEAU, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Jacky BOUCHAUD, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Gilbert CAMPO, Samuel CAZENAVE, Danielle CHAUVET, Monique CHIRON, Jean-Marc CHOISY, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Françoise DELAGE, Bernard DEVAUTOUR, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Jacques DUBREUIL, Georges DUMET, François ELIE, Guy ETIENNE, Jeanne FILLOUX, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, André FRICHETEAU, Michel GERMANEAU, Fabienne GODICHAUD, Joël GUITTON, Jacqueline LACROIX, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Annie MARAIS, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Jean-Philippe POUSSET, Christophe RAMBLIERE, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Eric SAVIN, Zahra SEMANE, Alain THOMAS, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Vincent YOU, Danièle MERIGLIER

Ont donné pouvoir :

Véronique ARLOT à Samuel CAZENAVE, Anne-Sophie BIDOIRE à Joël GUITTON, Patrick BOURGOIN à André LANDREAU, Jean-Claude COURARI à Denis DOLIMONT, Françoise COUTANT à Jean-François DAURE, Bernadette FAVE à Isabelle LAGRANGE, Annette FEUILLADE-MASSON à Jean-Jacques FOURNIE, Elisabeth LASBUGUES à François ELIE, Philippe LAVAUD à Jeanne FILLOUX, Bertrand MAGNANON à Gérard DEZIER, Catherine PEREZ à Jacky BOUCHAUD, Philippe VERGNAUD à Jean-Philippe POUSSET, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU à Vincent YOU

Suppléant(s) :

Gérard BRUNETEAU par Danièle MERIGLIER

Excusé(s) :

Bernard CONTAMINE, Karen DUBOIS, Denis DUROCHER, Bernard RIVALLEAU

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 JUIN 2017

**DELIBERATION
N° 2017.06.379**

TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE

Rapporteur : Monsieur REVEREAULT

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU GIP CHARENTE SOLIDARITES DANS LE CADRE DE L'OPERATION "AMBASSADEURS DE L'EFFICACITE ENERGÉTIQUE"

Le GIP Charentes solidarités sollicite l'intervention de GrandAngoulême à hauteur de 15 000 € pour la première année de l'action Ambassadeur de l'Énergie (2017-2019), action préventive de lutte contre la précarité énergétique des ménages.

Le GIP Charentes solidarités, en partenariat avec GrandAngoulême, a d'ores et déjà piloté 3 opérations relatives à la lutte contre la précarité énergétique :

- Opération « Activons le lien » en 2011, avec l'accompagnement de 302 ménages par 5 services civiques et des réductions constatées de 14 % sur les consommations d'électricité et de 28 % sur les consommations d'eau en l'espace de 6 mois.

- Opération « Maîtrise de l'Énergie et des Fluides » (MDEF), de septembre 2012 à août 2013 avec l'accompagnement spécifique de 150 foyers sur les secteurs des maisons des solidarités (MDS) de Soyaux et Ma Campagne - La Couronne par 2 services civiques, avec des économies d'énergie constatées variant de 13,7 % sur le secteur de Soyaux à 20,2% sur le secteur Ma Campagne / La Couronne.

- Opération « Ambassadeurs de l'efficacité énergétique » (AEE), qui a permis, de 2013 à 2016, d'accompagner sur le département 1835 ménages avec des réductions moyennes respectives de 18,08 % et 18,36 % des consommations d'énergie et d'eau, pour une réduction globale des factures d'énergie des ménages estimée à 699 771 €.

Le conseil d'administration du GIP Charentes-Solidarités a souhaité renouveler cette dernière opération à l'échelle du département pour une durée de 3 ans dans le cadre d'un recrutement de 6 emplois d'avenir encadrés par un coordonnateur. Le montant total du projet pour la première année s'élève à 99 380 €.

Considérant que l'action « Ambassadeurs de l'efficacité énergétique » permet de lutter contre la précarité énergétique et également de réduire significativement les consommations d'énergie dans l'habitat, objectif de la démarche Territoire à énergie positive (TEPos), il est proposé, pour l'année 2017, de maintenir le niveau de subvention de 4000 € versé au GIP Charente Solidarités en 2014, 2015 et 2016 pour cette opération.

Il est rappelé que ne peuvent pas prendre part au débat et au vote des délibérations attribuant des subventions à des associations, les membres des bureaux des associations concernées ainsi que tout élu qui pourrait être intéressé, à titre personnel ou familial, par ces versements.

.../...

Vu l'avis de la commission finances et responsabilités sociétales du 28 juin 2017,

Je vous propose :

D'APPROUVER l'attribution d'une subvention de 4 000 € au GIP Charente Solidarités pour l'opération Ambassadeurs de l'Efficacité énergétique au titre de l'année 2017,

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant, à signer la convention de participation financière correspondante.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 07 juillet 2017	<u>Affiché le :</u> 07 juillet 2017

**CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE ENTRE GRANDANGOULEME ET CHARENTE
SOLIDARITES POUR L'ACTION « AMBASSADEURS DE
L'EFFICACITE ENERGETIQUE »**

Entre

La Communauté d'agglomération du Grand Angoulême représentée par son Président, ou son représentant, autorisée par délibération n°XXX du conseil communautaire du 29 juin 2017

Et

Le **G.I.P Charente Solidarités** représenté par son Président,

Il est convenu ce qui suit :

Préambule :

Dans le cadre de la lutte contre la précarité énergétique, GrandAngoulême et le GIP Charente Solidarités ont mené des expérimentations de lutte contre la précarité énergétique et de réduction de consommation des ménages dans le cadre des opérations : Activons le lien en 2010-2011 et Maîtrise de l'Energie et des Fluides (MDEF) en 2012, et l'action Ambassadeurs de l'Efficacité énergétique de 2013 à 2016

Cette dernière opération, d'envergure départementale dénommée « ambassadeurs de l'efficacité énergétique », est reconduite pour les années 2017 à 2019.

Article 1 - Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les modalités de la participation financière de GrandAngoulême à l'action « Ambassadeurs de l'Efficacité Energétique », réalisée par le GIP Charente Solidarités sur le territoire de GrandAngoulême.

Article 2 - Descriptif de l'action « Ambassadeurs de l'efficacité énergétique »

2.1 - Objectif de l'action

Le GIP Charente Solidarités procède sur le territoire de GrandAngoulême à la mise en place du dispositif des ambassadeurs de l'efficacité énergétique dans un objectif :

- 1 de lutter contre la précarité énergétique dégradée par un accompagnement individualisé et suivi dans le temps
- 2 de favoriser la rénovation des logements, en les réorientant vers le dispositif « Réussir ma Rénov' »

Deux ambassadeurs interviennent sur le territoire de GrandAngoulême et sont installés géographiquement dans les Maisons des Solidarités du territoire.

2.2 - Missions des ambassadeurs de l'efficacité énergétique

Les ambassadeurs de l'efficacité énergétiques ont pour missions :

- d'informer et d'accompagner 500 ménages par an sur le Département dans la réduction de leurs consommations d'énergie en leur faisant connaître les éco-gestes avec comme objectif une baisse de 20% des consommations énergétiques.
- de diminuer la précarité énergétique sur le territoire.

- de lutter contre l'habitat indigne : quantifier et détecter les logements non-décents et/ou insalubres par la réalisation de contrôles de décence par le PACT.
- de participer au développement du Tarif social de l'énergie.

L'accompagnement d'un ménage pourra être sollicité par : une commission FSL, le travailleur social référent, des partenaires y ayant intérêt, un élu, l'utilisateur...

Le parcours coordonné d'accompagnement par un des ambassadeurs de l'efficacité énergétique est le suivant :

Etape	Détail de l'accompagnement
1er Rendez-Vous (mois 1)	<ul style="list-style-type: none"> - Visite du logement et évaluation de la consommation du foyer via le logiciel Eco-logis - Relevé des compteurs - Signature du contrat d'accompagnement
2ème Rendez-Vous :(mois 2)	Restitution de l'évaluation faite lors du 1er rendez-vous <ul style="list-style-type: none"> - Présentation des objectifs à atteindre - Suivi des consommations
3ème Rendez-Vous (mois 3)	Poursuite de l'accompagnement - Distribution de l'Eco-kit sur mesure
4ème Rendez-Vous (mois 4)	Point intermédiaire sur les habitudes et la consommation
Appels téléphoniques (mois 5 à 9)	Poursuite de l'accompagnement avec relèves des compteurs et point sur les consommations
5ème Rendez-Vous (mois 10)	Bilan de l'accompagnement <ul style="list-style-type: none"> - Remise du questionnaire de satisfaction
La fin de l'accompagnement	la validation de la fin de l'accompagnement s'effectuera une fois que le Groupe Technique, qui se réunira mensuellement, l'aura décidé

Article 3 - Participation financière de GrandAngoulême

3.1 - Montant de la participation financière

Dans le cadre de la réalisation de l'action « les ambassadeurs de l'efficacité énergétique », GrandAngoulême s'engage à verser au GIP la somme de 4 000 € pour l'année 2017, pour un montant total de l'opération estimé sur le Département à 99380 €.

3.2 - Modalités de versement

La participation financière de GrandAngoulême fera l'objet d'un versement unique par voie de mandat administratif à la signature de la convention par les parties.

Article 4 - Bilan

Au cours du dernier trimestre 2017, le GIP s'engage à adresser à GrandAngoulême le bilan de l'action « les ambassadeurs de l'efficacité énergétique » réalisée au titre de l'exécution de la présente convention.

Article 5-Sanctions

En cas de non-exécution, d'exécution partielle ou de mauvaise exécution de l'action « les ambassadeurs de l'efficacité énergétique », telle que prévue au titre des présentes, GrandAngoulême se réserve le droit de suspendre ou de diminuer le montant des versements mentionnés à l'article 3.2 ci-dessus, de remettre en cause le montant de sa participation financière ou d'exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention.

Dans cette éventualité, GrandAngoulême en informera le GIP Charente Solidarités par lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 6 - Prise d'effet, Durée de la convention.

La présente convention est conclue à compter du 1^{er} janvier 2017 et ce, jusqu'au 31 décembre 2017.

Fait à Angoulême, le

En deux exemplaires originaux

Le Président de Grand Angoulême

Le Président du GIP Charentes Solidarités